

servant à la manutention du fret des navires de haute mer, les baux ne sont pas nécessairement accordés à la suite d'appels d'offres et les taux de location sont fixés en fonction de la valeur marchande de la propriété; e) Patrouille de surveillance et services d'enquête; f) Non.

LES CONDITIONS DES CONTRATS DU CONSEIL DU TRÉSOR ET LA GUILDE DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

Question n° 2017—M. Yewchuk:

1. Par quelles méthodes arrive-t-on à fixer les conditions des contrats intervenant entre le Conseil du Trésor et la Guilde de la marine marchande du Canada?

2. Depuis cinq ans, le gouvernement a-t-il pris des mesures qui ont fait baisser les pensions des officiers travaillant à bord des navires du gouvernement du Canada?

3. Les officiers qui travaillent à bord de navires marchands canadiens sont-ils payés pour le surtemps et, si tel n'est pas le cas, pourquoi?

4. Les salaires, conditions de travail et autres dispositions contractuelles des officiers des navires marchands du gouvernement du Canada sont-ils semblables à ceux des employés de la Société des transports du Nord et, et tel n'est pas le cas, quelles sont les différences?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Par négociation collective entre le Conseil du Trésor et la Guilde de la marine marchande du Canada, menée en vertu des dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

2. Non.

3. La plupart des conventions collectives touchant les officiers de navire employés par des agences maritimes au Canada stipulent que les officiers sont payés pour le surtemps effectif, qu'on leur accorde du temps libre en remplacement, ou offrent une combinaison de rémunération du travail supplémentaire et de temps libre.

4. Étant donné que les opérations des navires marchands de l'État relevant de l'autorité des ministères sont plus variées et sont menées dans un plus grand nombre de circonstances différentes que celles des navires qui relèvent de la Société des transports du Nord, il est difficile de faire des comparaisons significatives. En outre, les systèmes de classification de l'emploi diffèrent dans les deux compétences, rendant les comparaisons de salaires peu sûres. Dans l'ensemble toutefois, les conditions d'emploi sont semblables.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE FÉDÉRAL À BROCKVILLE (ONT.)

Question n° 2050—M. Cossitt:

1. Quels sont les noms de tous ceux qui ont soumissionné pour les rénovations qui se font présentement à l'intérieur de l'édifice fédéral à Brockville (Ontario) et quel est le montant de chaque offre?

2. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il reçu chacune des soumissions?

3. Où, à quelle heure et à quelle date, les soumissions ont-elles été ouvertes?

4. Quels sont les noms et postes détenus par toutes les personnes présentes à l'ouverture des soumissions reçues?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): 1. Normand-Fleming Ltd., 214, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario), \$18,890; Peke Bangma Contracting Co. Ltd., 30, rue Delhi, Brockville (Ontario), \$23,950; Dodge Construction Co. Ltd., Rue Bridge, Cardinal (Ontario), \$24,000; I. H. Bradley Construction Ltd., Prescott (Ontario), \$27,700.

Questions au Feuilleton

2. Normand-Fleming Ltd., le 12 avril 1973, 14 h 52; Peke Bangma Contracting Co. Ltd., le 12 avril 1973, 13 h 41; Dodge Construction, le 12 avril 1973, 14 h 08; I. H. Bradley Construction Ltd., le 12 avril 1973, 14 h.

3. Immeuble Bonaventure (pièce 134), 301, rue Elgin, Ottawa. Dépouillement des offres à 15h le 12 avril 1973.

4. Le dépouillement des offres s'est fait en public mais, étant donné que l'on n'inscrit pas le nom des parties intéressées, du secteur public ou privé, il nous est possible de fournir seulement le nom et le poste des fonctionnaires du Ministère qui se sont acquittés des fonctions en cause. M. D. G. Gibson, Chef des Services administratifs; M^{me} A. M. Lavigne, Commis (soumissions); M^r S. MacRae, Commis (dossiers).

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LA SUBVENTION VERSÉE À «ATLANTIC DRY KILN LTD.»

Question n° 2061—M. Allard:

Quel a été le montant exact de la subvention versée à Atlantic Dry Kiln Ltd (La Compagnie Atlantic Ltée) à Rimouski?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Au moment où l'offre originale de subvention au développement a été faite à la société, on a calculé, en s'appuyant sur les prévisions alors disponibles touchant les investissements de capitaux et le nombre des emplois devant être créés, qu'elle s'élèverait à \$90,800. Cependant, les prévisions révisées obtenues par le Ministère lors de l'inspection de l'établissement, après que la mise en exploitation commerciale eut été faite, ont démontré qu'une subvention de \$95,924 serait justifiée, et un versement initial représentant 80% du montant global a été effectué. On doit noter que le montant exact de la subvention ne sera pas connu avant l'inspection finale du Ministère (soit au moins trente-six mois après la mise en exploitation commerciale) parce que la subvention se fonde en partie sur le nombre moyen d'emplois au cours des deuxième et troisième années suivant la mise en exploitation commerciale.

LE VOYAGE À PARIS DU MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Question n° 2068—Mlle MacDonald (Kingston et les Îles):

1. a) Quel était le but du voyage qu'a fait récemment le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au Pérou, et b) s'agissait-il d'un voyage d'affaires pour le compte du gouvernement?

2. Combien de personnes accompagnaient le ministre et quelles étaient ces personnes?

3. Le voyage était-il entièrement aux frais de l'État?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Du 26 au 30 avril, le ministre a fait un voyage officiel au Pérou au cours duquel il a rencontré divers chefs du gouvernement. Il a eu des entretiens avec le ministre de l'Éducation et les cadres supérieurs du ministère de la Planification afin de discuter des questions d'intérêt commun, notamment de l'éducation des groupes minoritaires et de l'enseignement d'une langue seconde aux groupes autochtones. Il a également rencontré des groupes autochtones et visité des centres indiens qui s'occupent d'éducation et de loisirs. b) Oui.

2. M. Irvin Goodleaf accompagnait le ministre.